

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire 19 Novembre 2020

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions, le jeudi 19 novembre 2020 à 18h30, dans le gymnase de l'édifice municipal, du au Covid-19, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts.

Sont présents : Nicole Després Denyse Leduc
René Morin Lise Lebel
Lawrence Brisson Langis Proulx

Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Detroz.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h30.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE LA CONFIRMATION DU REFUS DE L'AVIS DE CONVOCATION

Résolution No 134-20

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir refusé l'avis de convocation.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE DU 1^{IER} JANVIER AU 31 OCTOBRE 2020

Madame Nadia Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, présente les deux états comparatifs requis par le *Code municipal du Québec*.

Il est proposé par Langis Proulx, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité de La Trinité-des-Monts pour la période du 1^{ier} janvier au 31 octobre 2020.

DEMANDE AU MAMH CONCERNANT LE SOUTIEN À LA VITALISATION

Résolution No 135-20

Considérant que le MAMH a mis en place le Fonds région et ruralité qui comprend un programme d'aide financière pour les MRC et les municipalités dont l'indice de vitalité économique les classe dans le cinquième quintile (Q5) parmi les municipalités du Québec;

Considérant que le MAMH a signé des ententes de vitalisation avec les MRC et les municipalités concernées, afin de leur garantir des fonds et un accompagnement au cours des prochaines années pour leurs projets de vitalisation;

Considérant que 24 municipalités du Québec classées Q5 ne seront toutefois pas couvertes par des ententes de vitalisation;

Considérant que l'absence d'entente de vitalisation pour ces municipalités signifie qu'elles auront un accès plus restreint aux aides financières pour leurs projets locaux de vitalisation dans le cadre des programmes du MAMH;

Considérant que toutes les municipalités classées Q5 méritent le même traitement de la part du MAMH;

En conséquence,

Il est proposé par Nicole Després,

Appuyé par Lise Lebel,

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts demande au MAMH de signer des ententes de vitalisation avec toutes les municipalités classées Q5 et qui ne sont pas couvertes présentement par une entente de vitalisation;

Que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts demande au MAMH que ces ententes de vitalisation soient au moins aussi généreuses et aussi flexibles que celles déjà signées avec les autres municipalités classées Q5.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 136-20

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par René Morin que la séance soit levée. Il est 18h45.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2020

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén. / Sec.-très.